

Divorces, Mariages, Engagements...à qui jeter la pierre ?

Basé sur Philosophers Against the Family : Christina Hoff Sommers

Lorsqu'on pense au mariage, on imagine souvent un tableau idyllique : bonheur partagé, amour inconditionnel et promesses éternelles. Mais ces représentations, aussi rassurantes soient-elles, relèvent plus du mythe que du quotidien, où les choses sont souvent plus complexes. C'est pourquoi, en Suisse, le divorce a d'abord été autorisé à l'échelle nationale en 1912 dans certains cas limités (fautes graves ou consentement mutuel après séparation), puis, en 2000, il a été profondément libéralisé¹ en introduisant la possibilité de divorcer sans faute, par consentement mutuel immédiat, ou même à la demande d'un seul conjoint après deux ans de séparation. Cependant, ce changement légal s'est accompagné d'un constat marquant qui amène à réfléchir : en 1970, environ 13% des mariages se terminaient par un divorce tandis qu'aujourd'hui on dépasse les 40%². En d'autres termes, près d'un mariage sur deux débouche sur sa dissolution. Mais alors, les couples modernes sont-ils plus fragiles qu'autrefois ? Évidemment, nombreux seront d'accord avec moi pour justifier que cet écart relèverait simplement du fait que le divorce, devenu plus accessible, est alors considéré comme une voie plus envisagée et moins condamnée religieusement.

Cela dit, cette évolution ne laisse pas tout le monde indifférent. Pour certains philosophes, elle révèle un phénomène plus profond : un affaiblissement progressif des devoirs familiaux, remplacés par une morale de l'autonomie individuelles, surtout lorsque des enfants sont concernés. Bertrand Russell³, déjà en 1929, affirmait que le bien-être des enfants devait primer sur les frustrations des adultes. Il considérait qu'en dehors de motifs très graves, divorcer en présence d'enfants revenait à manquer à son devoir parental. Christina Hoff Sommers prolonge cette réflexion dans son article *Philosophers Against the Family*⁴, en montrant que les enfants issus de familles divorcées souffrent souvent de troubles scolaires, émotionnels et relationnels, et que l'un des grands drames du divorce réside dans la disparition du père. Elle accuse aussi la philosophie morale contemporaine d'avoir tourné le dos à ces questions en favorisant une éthique trop centrée sur la liberté individuelle et l'épanouissement personnel.

Mais même en plaçant l'enfant au centre de la réflexion, une autre question mérite d'être posée : *et si ce n'était pas le divorce qui posait problème, mais la manière dont on conçoit, et surtout dont on oublie parfois, le vrai sens de l'engagement ?* Peut-être que le danger ne vient pas tant de la rupture du lien conjugal, que d'un malentendu sur ce que signifie la fidélité. Aujourd'hui, on l'associe trop souvent à des éléments extérieurs alors qu'elle devrait surtout être morale. Autrement dit, la fidélité qui compte vraiment est celle qui se manifeste dans le respect durable de l'autre (même post-matrimonial), dans l'implication commune autour de ce qui a été créé ensemble, notamment un enfant.

¹ Office fédéral de la justice. (2000). *Droit du divorce*.

² Office fédéral de la statistique. (2002). *Portrait démographique de la Suisse*. Neuchâtel : OFS.

³ Russell, B. (1929). *Marriage and Morals*. London : George Allen & Unwin.

⁴ Hoff Sommers, C. (1989). *Philosophers Against the Family*. In L. and J. Heldke (Eds.), *Philosophy and Woman* (pp. 95–113). New York : Prometheus Books.

Dans cet essai, je défendrai donc l'idée suivante : le divorce n'est pas moralement condamnable en soi, même lorsqu'un enfant est concerné. Ce qui importe, c'est que les deux parents continuent à assumer ensemble, malgré la séparation, la responsabilité qu'ils ont partagée. Tant qu'ils préservent une forme de fidélité morale faite de respect, de présence, et de coopération, il ne s'agit pas d'un échec, mais plutôt souvent d'un choix responsable. Je commencerai donc par exposer avec rigueur la position de Christina Hoff Sommers, puis y répondrai en proposant une autre lecture de l'engagement conjugal et parental : une lecture qui place la fidélité morale, et non la durée du couple, au cœur du devoir envers l'enfant.

Le divorce comme dissolution des engagement parentaux :

Dans son article, Christina Hoff Sommers avance la thèse forte selon laquelle l'augmentation des divorces dans les sociétés modernes révèle un affaiblissement progressif de la morale familiale et une dévalorisation des engagements parentaux. Pour appuyer sa position, elle commence par énoncer de nombreuses études sociologiques montrant que les enfants issus de familles divorcées souffrent plus fréquemment de troubles psychologiques, de difficultés scolaires, de baisse d'estime de soi et d'isolement social. Les travaux de *Weitzman*⁵, ainsi que ceux de *Skolnick & Skolnick*⁶, sont mobilisés pour montrer qu'entre 6 et 12 ans, ces enfants sont particulièrement vulnérables : la moitié d'entre eux développeraient des comportements dépressifs durables. Mais pour Sommers, au-delà de ces effets, un autre drame réside dans la disparition du père. Statistiquement, plus de la moitié des enfants de parents séparés n'ont eu aucun contact avec leur père au cours de l'année écoulée. Un seul enfant sur six le voit chaque semaine. Ce vide affectif, causé par l'absence prolongée d'un parent, incarne à ses yeux l'échec moral de notre manière actuelle de gérer les séparations familiales.

Cependant, Sommers ne s'arrête pas à ce constat empirique. Elle propose une critique plus large de la philosophie morale contemporaine, qu'elle accuse de contribuer à la fragilisation du lien familial. Selon elle, l'éthique moderne est dominée par des valeurs telles que l'autonomie personnelle, le droit à l'épanouissement individuel et le volontarisme moral (c'est-à-dire l'idée que les devoirs n'existent que lorsqu'ils sont choisis). Cette vision transforme peu à peu la famille en un simple arrangement entre adultes consentants, où les obligations sont réversibles et dépendantes des émotions.

Dans ce contexte, le mariage devient un partenariat affectif temporaire, et la parentalité, une fonction que l'on assume tant qu'elle ne compromet pas son bien-être personnel. Sommers s'oppose fermement à cette logique. Elle critique notamment des auteurs comme *Jeffrey Blustein*⁷, ou ceux du manuel *Living Issues in Ethics*⁸, qui défendent l'idée que des parents malheureux devraient divorcer pour le bien des enfants. Pour elle, ces positions reposent sur des affirmations subjectives, souvent détachées de données solides. Aucune étude fiable ne prouverait que les enfants

⁵ Weitzman, L. J. (1985). *The Divorce Revolution: The Unexpected Social and Economic Consequences for Women and Children in America*. New York : Free Press.

⁶ Skolnick, A., & Skolnick, J. H. (Eds.). (1979). *Family in Transition* (3rd ed.). Boston : Little, Brown.

⁷ Blustein, J. (1982). *Parents and Children: The Ethics of the Family*. New York : Oxford University Press.

⁸ Nolan, K., & Kirkpatrick, F. G. (1983). *Living Issues in Ethics* (4th ed.). Belmont, CA : Wadsworth Publishing Company.

seraient mieux dans une famille séparée simplement parce que les parents étaient « incompatibles ». À l'inverse, dissoudre un mariage pour des raisons de confort personnel reviendrait, selon elle, à faire passer l'épanouissement de l'adulte avant sa responsabilité envers l'enfant. En d'autres termes, l'erreur des conceptions contemporaines serait de réduire le mariage à une simple relation émotionnelle entre adultes oubliant que ces éléments sont par nature instables.

Sommers développe alors une critique du divorce moderne qui repose sur une conception exigeante, presque conservatrice, du rôle moral de la famille. À ses yeux, le mariage n'est pas une simple formalité sociale ou un contrat affectif révocable, mais une structure éthiquement robuste, qui organise les responsabilités humaines les plus fondamentales : celles qu'on contracte envers un enfant. Elle rejoint ainsi la position de Bertrand Russell, pour qui divorcer en présence d'enfants, sauf en cas de nécessité extrême, revient à faillir à son devoir parental. De la même manière, Sommers ne condamne pas le divorce en soi, elle reconnaît qu'il peut parfois être inévitable, mais elle le considère dans la majorité des cas comme une démission masquée, un acte qui, sous couvert de soulagement personnel, conduit à un relâchement du lien parental, une menace directe pour la stabilité familiale.

Cette conception s'accompagne d'un jugement moral clair : la séparation n'est pas seulement un événement privé ou une réorganisation familiale, elle devient, quand elle conduit à un désengagement, une faute morale, une forme de trahison silencieuse envers l'enfant puisque le couple se défait, mais avec lui s'efface aussi la conscience des engagements durables que la parentalité exige, indépendamment de l'état du lien conjugal. Cette logique conduit à considérer que divorcer, dans une société où les obligations sont devenues trop facilement conditionnelles, revient souvent à tourner le dos à une responsabilité qui ne devrait jamais être suspendue. Sommers s'alarme donc non seulement de la fréquence des divorces, mais de leur banalisation morale. Elle ne reproche pas aux gens de ne plus s'aimer, mais de croire qu'ils peuvent s'affranchir de leurs devoirs parentaux dès lors qu'ils ne sont plus conjoints. C'est en cela qu'elle considère le divorce, non pas toujours comme une faute juridique, mais comme une faute éthique, un manquement certes discret, mais bien réel à l'ordre des obligations que fonde la parentalité.

Déplacement de l'exigence morale

Le diagnostic moral de Christina Hoff Sommers, aussi légitime soit-il dans son intention, me semble reposer sur une solution trop rigide. Elle fait de la stabilité du mariage l'unique garant de la fidélité parentale. C'est là que nos visions divergent. À mes yeux, ce n'est pas la dissolution d'un mariage qui fragilise nécessairement la famille, mais plutôt l'incapacité des adultes à maintenir, après la séparation, un engagement moral dans leur rôle de parents. On peut divorcer sans trahir ses responsabilités et, à l'inverse, rester marié tout en négligeant profondément ses devoirs. La question essentielle n'est donc pas de savoir si le couple tient ou non, mais si les adultes impliqués continuent, ensemble, à assumer ce qu'ils ont co-construits. L'erreur ne vient pas non plus d'une société trop permissive, mais d'une compréhension appauvrie de ce que signifie être fidèle à un engagement familial. Être fidèle, ce n'est pas rester coûte que coûte dans une relation qui s'effondre, c'est respecter l'autre en tant que co-parent, protéger l'enfant du conflit et faire équipe pour son bien-être. Le mariage tel qu'on le pratique aujourd'hui met souvent l'accent sur

des dimensions légales symboliques : nom, sexualité, finances partagées. Mais une fois un enfant en jeu, l'essentiel est ailleurs, dans une fidélité morale (une sorte de loyauté silencieuse) qui doit survivre au couple, car un enfant ne se « désaime » pas. Il est la trace irrévocable de l'union passée, et c'est cette irrévocabilité qui interdit tout retour à un « zéro relationnel ».

En cela, là où Sommers en appelle à défendre l'institution, je plaide pour qu'on défende l'engagement au-delà de la structure conjugale. Le divorce ne signifie pas nécessairement l'effondrement de la famille. Il peut être un choix lucide, voire protecteur, lorsque la vie commune est devenue toxique ou insoutenable. Il peut même être une façon de préserver, autrement, les fondements moraux que le mariage ne garantit plus. Ce qui est condamnable, ce n'est pas la séparation en soi, mais le retrait affectif, matériel ou symbolique qui l'accompagne parfois, surtout quand il laisse l'enfant seul, ou pris dans un conflit destructeur. La véritable faute morale ne réside donc pas dans le fait de ne plus s'aimer, mais dans celui de ne plus assumer ensemble l'existence d'un tiers, d'un enfant qui, lui, ne peut ni choisir ni s'extraire de la situation. Dissoudre un mariage, dans ce cadre, n'est pas une fuite. C'est parfois une manière courageuse de sauver ce qui reste à préserver. On ne peut alors ignorer que de nombreux parents divorcent justement parce qu'ils prennent leur responsabilité au sérieux. Ils refusent de maintenir une illusion d'unité quand elle est vide de sens, quand elle génère plus de tensions que de stabilité. Dire, comme le fait Sommers, que le divorce trahit les obligations parentales revient de ce fait à sous-estimer la capacité de discernement des parents qui choisissent la séparation pour offrir un environnement plus sain à leurs enfants.

Ce n'est donc pas l'existence même du divorce qui pose problème, mais bien la manière dont on le vit et l'encadre. Beaucoup de parents divorcés continuent à coopérer de manière responsable, stable et bienveillante. Refuser de voir cette réalité, c'est figer le divorce dans une image de désintégration, au lieu d'y voir une possible reconstruction. Et c'est aussi sous-estimer la maturité morale des adultes capables de faire des choix difficiles avec courage. Je souligne le fait de ne pas rejeter les inquiétudes de Sommers. En effet, son insistance sur la continuité des responsabilités parentales est essentielle. Mais là où elle voit dans la fin du mariage un échec moral en soi, je vois un risque à éviter, pas une faute automatique. Le divorce n'est pas ce qui rompt la famille ; c'est le désengagement qui le fait. C'est pourquoi je préfère déplacer l'exigence morale, non plus dans la conjugalité à tout prix, mais dans la parentalité vivante, faite de respect, de constance et de fidélité au rôle qu'on a accepté d'endosser. Aussi, il me paraît nécessaire de nuancer un point central de l'argumentation de Sommers : l'idée que les séparations contemporaines seraient principalement motivées par l'individualisme ou la recherche de satisfaction personnelle. Cette vision me semble exagérément pessimiste. La majorité des décisions de divorce sont prises après de longues hésitations, des efforts souvent invisibles, et une prise en compte sincère du bien-être des enfants. Accuser ces choix d'être légers ou centrés sur soi revient à passer à côté de leur complexité. En réalité, beaucoup de divorces sont le fruit d'une volonté de protéger, pas de fuir.

Finalement, une autre prudence s'impose dans l'usage qu'elle fait des statistiques sur les effets du divorce. Certes, de nombreuses études mettent en évidence des conséquences négatives pour les enfants issus de familles divorcées, notamment en termes de réussite scolaire, de santé mentale ou de stabilité émotionnelle. Mais

d'autres recherches remettent en cause l'idée que le divorce soit, en lui-même, la principale cause de ces difficultés. Par exemple, une analyse documentaire du *ministère de la Justice du Canada*⁹ souligne que ce sont surtout les conflits parentaux (qu'ils précèdent, accompagnent ou suivent la séparation) qui nuisent au développement des enfants, bien plus que le divorce en tant que tel. De son côté, la psychologue *E. Mavis Hetherington*¹⁰ a montré que la majorité des enfants s'adaptent relativement bien deux ans après un divorce, et que seuls 20 à 25 % présentent des difficultés durables. De plus, contrairement à ce qu'affirme Sommers, des recherches indiquent que les enfants vivant dans des familles intactes mais conflictuelles peuvent souffrir davantage que ceux dont les parents ont divorcé. Par exemple, une étude¹¹ a révélé que les enfants exposés à des conflits parentaux sans séparation présentaient un risque accru de développer des maladies chroniques à l'âge adulte, comparativement à ceux dont les parents s'étaient séparés sans conflit majeur.

Je conclurai donc en insistant sur ce point essentiel : les effets du divorce ne peuvent être réduits à des lois générales ou à des tendances statistiques figées. Ils dépendent d'une multitude de facteurs : le contexte familial, la gestion concrète de la séparation, le degré de conflit entre les parents, la qualité du soutien affectif offert à l'enfant, ou encore l'implication continue de chacun des deux adultes dans leur rôle parental. Dès lors, tirer des conclusions globales à partir d'études partielles revient à ignorer la complexité propre à chaque situation. Ce n'est certes pas le cœur de mon objection à l'égard de Christina Hoff Sommers, mais cela permet de souligner une limite importante de son raisonnement, à savoir sa tendance à généraliser des données empiriques comme si elles traduisaient une vérité universelle alors qu'elles résultent en réalité du cas-par-cas. En matière familiale, tout est affaire de nuances, de responsabilités vécues, et de fidélité morale dans la durée. Le divorce n'est donc pas, en lui-même, un symptôme de démission éthique. Il devient problématique lorsqu'il se traduit par l'effacement des responsabilités parentales, ce qui n'est pas une fatalité. C'est pourquoi je maintiens qu'un mariage peut s'arrêter sans que la famille ne s'effondre. Il suffit que les parents sachent transformer leur séparation en continuité morale, et rester, ensemble, les adultes responsables dont leur enfant a besoin. Ainsi, ce n'est pas la forme de la famille qui sauve l'enfant, mais la qualité du lien qu'elle continue à lui offrir, malgré tout.

⁹ Ministère de la Justice du Canada. (1998). Les effets du divorce sur les enfants : Analyse documentaire. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.

¹⁰ Hetherington, E. M., & Kelly, J. (2002). *For Better or for Worse: Divorce Reconsidered*. New York: W.W. Norton & Company.

¹¹ Murphy, M. L. M., Janicki-Deverts, D., & Cohen, S. (2017). Parental separation and adult inflammation: The importance of parent-child relationships. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 114(36), 9612–9617.